

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3239

4 novembre 2014

SOMMAIRE

AgriKass S.à r.l.	155434	Dundeal (International) 21 S.à r.l.	155431
Chaos S.A.	155428	Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l.	155430
CLdN ro-ro S.A.	155428	ECM Special Situations (Luxembourg) sàrl	155427
Club Med Asie S.A.	155428	Ecoma International (SPF) S.A.	155427
CMP German Opportunity	155429	Ecoma (Luxembourg) S.A.	155427
Codanim Sàrl	155430	Elabur Holding S.A.	155426
Coiffure Exclusive S.à r.l.	155431	EMPoint S.à r.l.	155426
Coljon Sàrl	155430	Erre Nove S.A.	155426
Comodo S.à r.l.	155431	Este Financing S.à r.l.	155433
Cool Runnings S.A.	155432	European Real Estate S.A.	155426
CPI Digiplex S.à r.l.	155431	Eurostone S.A.	155426
CPM-GTL	155432	Eventsmania S.A.	155427
Crazy Cut By Sandy S.à r.l.	155432	GS 2 Holdings S.à r.l.	155431
Deki Entreprise de Constructions et Génie Civil S.à r.l.	155430	GS 3 Holdings S.à r.l.	155432
Delight Industrial Holdings S.à r.l.	155433	GSLP I Onshore S.à r.l.	155433
Development Finnish Feeder III S.C.A. ...	155432	GSMP V Institutional S.à r.l.	155434
Development German Feeder III S.C.A.	155433	ITELCO Luxembourg	155427
Dimension Data Communications PSF Lu- xembourg	155433	ITW Finance Europe S.A.	155440
DLB S.à.r.l.	155429	Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l. ...	155430
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A.	155429	La Financière du Vent du Nord S.A.	155436
Dorina S.A.	155429	Le Doublon Lux I S.à r.l.	155472
Dorina S.A.	155429	LR Pacifico Luxembourg S.à r.l.	155437
Dos Santos Daniel S.à r.l.	155472	SREP Investments S.à r.l.	155437
DSquared2 Properties S.A.	155428	Stratus ABF S.A.	155461
		Tripolis Holdings S.à r.l.	155442

Elabur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.397.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153531/10.

(140176073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

EMPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Jacques CASTEL
Notaire

Référence de publication: 2014153535/12.

(140176019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Erre Nove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 55.550.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153537/10.

(140175523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Eurostone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.542.

Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 29 septembre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153542/11.

(140175431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

European Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 10.903.

Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 29 septembre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153540/11.

(140175429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Ecoma International (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.588.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2014153527/10.

(140175265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Ecoma (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4207 Esch-sur-Alzette, 12, rue Legallais.

R.C.S. Luxembourg B 67.589.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Gérard Rachel.

Référence de publication: 2014153526/10.

(140175266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

ECM Special Situations (Luxembourg) sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.123.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECM Special Situations (Luxembourg) Sàrl

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014153525/11.

(140175899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Eventsmania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 153.829.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153543/9.

(140176117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

ITELCO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.566.

RECTIFICATIF L-130127562

Extrait

Il convient de modifier la publication enregistrée au Registre de commerce et des sociétés en date du 25 juillet 2013 concernant la démission de Monsieur Michel Cookson en tant qu'administrateur et administrateur-délégué pour voir apparaître que ladite démission a pris effet au 22/07/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153697/14.

(140175830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Chaos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.878.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153449/10.

(140175936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

CLdN ro-ro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 103.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014153452/11.

(140175457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Club Med Asie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.301.

Les comptes annuels consolidés au 31 octobre 2013 établis par la société mère, Club Méditerranée S.A., société anonyme de droit français ayant son siège social au 11, rue de Cambrai, F-75957 Paris cedex 19, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, France, sous le numéro B 572 185 684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153453/12.

(140175735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

DSquared2 Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 151.557.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 septembre 2014:

- a nommé comme nouveau réviseur d'entreprises agréé la société Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, pour les comptes statutaires des exercices clôturés les 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

- a pris acte de la démission de l'administrateur Sébastien Gravière de son mandat d'administrateur et a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Denis Brever, né à Malmedy (Belgique) le 2 janvier 1983, de nationalité belge, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. M. Brever terminera le mandat de son prédécesseur.

- a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014153507/21.

(140175622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Dorina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.867.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153503/11.

(140175297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

DLB S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 65.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153495/10.

(140175695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Dorina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.867.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153502/11.

(140175296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

CMP German Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153454/10.

(140175888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Employé

Référence de publication: 2014153499/12.

(140175848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Codanim Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 97.744.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014153455/9.
(140175239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Coljon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8442 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 97.721.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014153458/9.
(140175269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Deki Entreprise de Constructions et Génie Civil S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4064 Esch-sur-Alzette, 20, boulevard Hubert Clement.
R.C.S. Luxembourg B 169.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
La Gérance

Référence de publication: 2014153475/11.
(140175565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.050,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 134.212.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2014.
Référence de publication: 2014153486/11.

(140175229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.820.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.440.

EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2014, les associés ont pris la résolution suivante:

- La société Travis Management S.A., avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 03 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153721/14.

(140175520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Coiffure Exclusive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 85.456.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153457/9.

(140175902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Comodo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 145.470.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153460/9.

(140176002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

CPI Digiplex S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153466/10.

(140176284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Dundeal (International) 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundeal (International) 21 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014153485/11.

(140175524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

GS 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.780.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014153614/15.

(140176079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

GS 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.782.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014153615/15.

(140176026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Cool Runnings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 166.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153463/9.

(140176289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

CPM-GTL, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.859.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153467/10.

(140176281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Crazy Cut By Sandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 7, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 151.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153468/10.

(140175417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2014153478/10.

(140176007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Delight Industrial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153476/9.

(140175939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153479/10.

(140176006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Dimension Data Communications PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 157.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153480/9.

(140176050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Este Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESTE FINANCING S.À R.L.

Signatures

Référence de publication: 2014153515/11.

(140176251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

GSLP I Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 138.795.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014153622/15.

(140176031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

GSMP V Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.829.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014153623/15.

(140176035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

AgriKass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, 56, Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 190.504.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Monique BIEWER, commerçante, épouse de Monsieur Pierre KASS, demeurant à L-5337 Moutfort, 56, Kiem.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités et services commerciaux dans le domaine agricole.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de AgriKass S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Moutfort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Monique BIEWER, commerçante, épouse de Monsieur Pierre KASS, demeurant à L-5337 Moutfort, 56, Kiem.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

155436

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Monique BIEWER, commerçante, épouse de Monsieur Pierre KASS, née à Luxembourg, le 30 août 1961, demeurant à L-5337 Moutfort, 56, Kiem.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-5337 Moutfort, 56, Kiem.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BIEWER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149823/115.

(140171677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

La Financière du Vent du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.322.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée La Financière du Vent du Nord S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 80, rue des Romains Strassen (L-8041), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2007 du 20 août 2013, et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 178.322.

La Société a été placée en liquidation par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 08 septembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Van den Broeke, administrateur de sociétés, demeurant à Grote Steenweg 139, B-9870 Zulte (Olsene) en Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Van den Broeke, administrateur de sociétés, demeurant à Léonard Vandorpestraat 15, B-8500 Kortrijk en Belgique, et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Ingrid Hoolants, employée privé, ayant son adresse professionnelle à 80, rue des Romains Strassen (L-8041). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées «ne varietur» par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions représentant le capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

III. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Décharge au liquidateur et au commissaire;
- 2) Décision quant à la clôture de la liquidation;
- 3) Décision quant à la désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins;
- 4) Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée prend acte du rapport du commissaire et, après délibération, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au liquidateur de la Société et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de prononcer la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme «La Financière du Vent du Nord S.A.», a cessé d'exister.

Troisième résolution

Les actionnaires décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société au 80, rue des Romains Strassen (L-8041).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Van den Broeke, Van den Broeke, I. Hoolants, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 29 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014150174/59.

(140171499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**SREP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LR Pacifico Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.256.

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LR Carbonera Limited, a limited company, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, and having its registered office at 4 Thomas More Square, Quadrant House, 6th floor, E1W 1YW London, United Kingdom, registered with the Companies Register for England and Wales under number 8499008, (the "Shareholder");

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LR Pacifico Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177256, and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

on the 29th of April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations with number 1565 (the "Articles").

The Articles have not been amended since.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company into "SREP Investments S.à r.l", and subsequent amendment of article 4 of Articles of Incorporation;

2. Amendment of the date of closure of the accounting year in order to bring it from the 30th of September to the 31st of October of each year, and subsequent amendment of article 15 and 16 of the Articles of Incorporation;

3. Miscellaneous

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "SREP Investments S.à r.l".

Second resolution

As a consequence article 4 of the Articles of Incorporation is changed and shall have henceforth the following wording:

“ **Art. 4.** The Company will have the name “SREP Investments S.à r.l”.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the date of closure of the accounting year in order to bring it from the 30st of September to the 31st of October of each year.

The present financial year which started on 1st of October 2013 shall end on the 31st of October 2014.

Fourth resolution

As a consequence article 15 and 16 of the Articles of Incorporation is changed and shall have henceforth the following wording:

“ **Art. 15.** The Company’s year starts on the first day of November and ends on the last day of October the following year.”

“ **Art. 16.** Each year, with reference to the 31st of October, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le seize septembre.

Devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LR Carbonera Limited, une société limitée, constituée suivant la loi du Royaume-Uni, et ayant son siège social au 4 Thomas More Square, Quadrant House, étage 6, E1W 1YW Londres, Royaume-Uni, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Angleterre et Wales sous le numéro 8499008 («l’Associé Unique»);

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante est le seul associé de LR Pacifico Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177256, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 avril 2013, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») avec numéro 1565.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la réunion est bien constituée et, ayant reconnu pour être entièrement informée des résolutions à être prises conformément à l'ordre du jour suivant:

- 1) Modification de la dénomination de la Société, et modification subséquente l'article 4 d'article des statuts.
- 2) Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 septembre au lieu du 31 octobre de chaque année, et modification subséquente les articles 15 et 16 d'article des statuts.
- 3) Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en «SREP Investments S.à r.l.».

Deuxième résolution

Par conséquent, l'article 4 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination «SREP Investments S.à r.l.»».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 30 septembre au 31 octobre de chaque année.

L'année sociale en cours a commencé le 1^{er} octobre 2013 et se terminera le 31 octobre 2014.

Quatrième résolution

Par conséquent, les articles 15 et 16 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier novembre et se termine le dernier jour du mois d'octobre.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un octobre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.500.-

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43661. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150189/116.

(140171170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

ITW Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.654.

—
In the year two thousand and fourteen on the twenty-third of September.

Before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ITW Finance Europe S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.654, incorporated following a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 7th of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2329 dated 17th of October 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended following a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 24th of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2503 dated 5th of November 2007.

The meeting was declared open by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Regis LUX, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 Increase of the capital of the Company by an amount of twelve million Euros (EUR 12,000,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to twelve million and thirty-one thousand Euros (EUR 12,031,000.-), by the the issuance of twelve thousand (12,000) new shares with a nominal value of thousand Euros (EUR 1,000.-).

2 Subscription and payment of the new shares.

3 Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, or the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole issued capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the above agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase of the capital of the Company by an amount of twelve million Euros (EUR 12,000,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to twelve million and thirty-one thousand Euros (EUR 12,031,000.-), by the issuance of twelve thousand (12,000) new shares with a nominal value of thousand Euros (EUR 1,000.-).

Subscription and Payment

The twelve thousand (12,000) new shares with a nominal value of thousand Euros (EUR 1,000.-), have been subscribed by the sole shareholder and have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve million Euros (EUR 12,000,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The general meeting of shareholders, in order to reflect the foregoing resolutions, resolved to amend the first paragraph of Article 5. of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve million and thirty-one thousand Euros (EUR 12,031,000.-), divided into twelve thousand and thirty-one (12,031) shares, with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 5,200.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant nous Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ITW Finance Europe S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.654, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2329 du 17 octobre 2007 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2503 du 5 novembre 2007.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Regis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à douze millions et trente-et-un mille euros (EUR 12.031.000,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification du premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

4. Divers.

(ii) Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent ou par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital émis était représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à douze millions et trente-et-un mille euros (EUR 12.031.000,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Souscription et paiement

Les douze mille (12.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique et ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour, de modifier le premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à douze millions et trente-et-un mille euros (EUR 12.031.000,-) divisé en douze mille et trente-et-une (12.031) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 5.200,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Regis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2014. Relation GRE/2014/3757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014150138/139.

(140171423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Tripolis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26 A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.961.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tripolis Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to USD 19,275,196.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.961 (the Company).

The Company was incorporated on July 16, 2014 pursuant to a deed of incorporation, executed before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 23, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary.

THERE APPEARED:

Ileos S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised and existing under the laws of France, having its registered office at Tour Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 418 143 624 (the Sole Shareholder), here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six (19.275.196) ordinary shares of the Company without nominal value, representing the entire share capital of the Company of an amount of nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six United States Dollars (USD 19,275,196.-) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of ten million two hundred fifty two thousand nine hundred thirty two United States Dollars (USD 10,252,932) so as to bring it from its present amount nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six United States Dollars (USD 19,275,196.-) represented by nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six (19.275.196) shares, without nominal value, to an amount of twenty nine million five hundred twenty eight thousand one hundred twenty eight United States Dollars (USD 29,528,128.-), by way of the issuance of ten million two hundred fifty two thousand nine hundred thirty two (10,252,932) new ordinary shares of the Company;

3. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 2 above;

4. full restatement of the Articles;

5. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, to register the newly issued shares of the Company in the shareholder's register of the Company; and

6. other miscellaneous matters necessary to carry out the purpose of the matters specified in 1-5 above.

Now, therefore, the appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by amount of ten million two hundred fifty two thousand nine hundred thirty two United States Dollars (USD 10,252,932) so as to bring it from its present amount nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six United States Dollars (USD 19,275,196.-) represented by nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six (19.275.196) shares, without nominal value, to an amount of twenty nine million five hundred twenty eight thousand one hundred twenty eight United States Dollars (USD 29,528,128.-), by way of the issuance of ten million two hundred fifty two thousand nine hundred thirty two (10,252,932) new ordinary shares of the Company without par value having the same rights and obligations than the existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Visant Corporation (Visant), a corporation existing under the laws of the State of Delaware, having its address at 357 Main Street, Armonk, New York 10504, United States, represented here represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to ten million two hundred fifty two thousand nine hundred thirty two (10,252,932) new ordinary shares of the Company without nominal value and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 52.31% of the shares in AKI, Inc. (AKI), an incorporated company existing under the laws of the State of Delaware, having its address at 1700 Broadway, New York, NY, 10019, United States, having an aggregate value of fifty one million two hundred sixty four thousand six hundred sixty seven United States Dollars fifty two cents (USD 51,264,667.52.-) (the Shares) which shall be allocated as follows:

- an amount of ten million two hundred fifty two thousand nine hundred thirty two United States Dollars (USD 10,252,932) is to be allocated to the share capital account connected to the ordinary shares of the Company; and

- an amount of forty one million eleven thousand seven hundred thirty five United States Dollars fifty two cents (USD 41,011,735.52.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It was evidenced by a certificate issued by Visant and acknowledged by the Company (the Certificate), that:

- Visant is the owner of the Shares.
- The Shares are fully paid-up.
- Visant is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
- None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
- There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
- Based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal to fifty one million two hundred sixty four thousand six hundred sixty seven United States Dollars fifty two cents (USD 51,264,667.52.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.
- According to applicable law and the articles of association of AKI, the Shares may be freely transferred by Visant to the Company.

The Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. Ileos S.A. and Visant, now representing the entire share capital of the Company and constituting the Meeting, hereby take the following resolutions:

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles so that they shall from now on read as follows:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Tripolis Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of Managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles as set out in Article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is twenty nine million five hundred twenty eight thousand one hundred twenty eight United States Dollars (USD 29,528,128), represented by twenty nine million five hundred twenty eight thousand one hundred twenty eight (29,528,128) ordinary shares without par value, all subscribed and fully paid-up, divided into two classes as set forth in Article 5.2 below.

5.2. The shares of the Company held by Ileos S.A. together with its Permitted Transferees (as defined in any agreement to be entered into between the shareholders of the Company (as amended or restated and in effect from time to time, the Shareholders Agreement)) (the Class A Shareholder) are hereinafter referred to as the Class A Shares and the shares of the Company held by Visant Corporation, together with its Permitted Transferees (as defined in the Shareholders Agreement) (the Class B Shareholder), are hereinafter referred to as the Class B Shares. The Class A Shareholder and the Class B Shareholder are referred to collectively as the Shareholders.

5.3. The Class A Shares and the Class B Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank pari passu in all respects save as for those specific rights attached to them as stated in the Shareholders Agreement and in the Articles.

5.4. Subject to Article 11.3, the share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The transfer of shares is subject (i) to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital and (ii) to the provisions of the Shareholders Agreement.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. A register of Shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of Managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) initially composed of seven managers (the Managers) appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Managers need not be Shareholders. Subject to Article 7.5, the size of the Board may be increased from time to time by vote of the Board or the Shareholders.

7.2. The Managers are appointed (i) among candidates nominated by the Class A Shareholder, voting separately as a class (the Class A Managers) and (ii) among candidates nominated by the Class B Shareholder, voting separately as a class (the Class B Managers).

7.3. The Board will appoint a chairman among its members (the Chairman) and it may choose a secretary, who need not be a Manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the Shareholders of the Company. The Chairman shall not have any casting vote.

7.4. If a Shareholder who has nominated representatives on the Board ceases to be a Shareholder, such Shareholder shall request the immediate removal of such Managers.

7.5. Subject to Article 7.11, the Class B Shareholder shall be entitled to nominate two Class B Managers, who shall be appointed by the Shareholders, it being understood that the Class B Managers shall represent no less than 25% of total members of the Board. For the avoidance of any doubt, the remaining members of the Board shall be Class A Managers, nominated by the Class A Shareholder.

7.6. The Class A Shareholder shall be entitled to request the removal of the Class A Managers and the Class B Shareholder shall be entitled to request the removal of the Class B Managers, in each case, for any or no reason, to be voted upon at a general meeting and the Shareholders shall vote their Shares in the Company accordingly.

7.7. Subject to Article 7.9, in the event that a vacancy is created at any time by the death, disability, retirement, resignation or removal (with or without Cause (as defined in the Shareholders Agreement)) of any Class A Managers or any Class B Managers nominated, the Shareholders shall use their respective reasonable best efforts to cause the vacancy

created thereby to be filled by a new nominee of the Shareholders who initially nominated such Manager as soon as possible, who is nominated in the manner specified in Article 7.5.

7.8. The Class A Managers shall not be removed from the Board or any committee thereof other than for Cause (as defined in the Shareholders Agreement) without the prior written consent of the Class A Shareholder and the Class B Managers shall not be removed from the Board or any committee thereof other than for Cause (as defined in the Shareholders Agreement) without the prior written consent of the Class B Shareholder.

7.9. In the event the Class B Shareholder shall cease to have the right to nominate a Manager in accordance with Article 7.11, the relevant number of Class B Managers shall resign and, notwithstanding Article 7.1, the Shareholders shall decrease the size of the Board to eliminate such vacancy.

7.10. The Company shall, and shall cause each of its subsidiaries to, take all necessary or desirable actions within its control (including calling special board and shareholder meetings, nominating for election to the Board each Class B Managers to serve as a manager in accordance with any agreement which might be entered between the Shareholders from time to time, and providing therefor in the Company's or its Subsidiaries' organizational documents) to effectuate the election of each Class B Manager to the Board.

7.11. The rights of the Class B Shareholder set forth in these Articles shall terminate at such time (and without further action) that such rights of such Class B Shareholder terminate under the terms of the Shareholders Agreement.

7.12. If at any time there is more than one Class A Shareholder, then any actions to be taken by such Class A Shareholder hereunder shall be taken by the holders of a majority of the outstanding Class A Shares. If at any time there is more than one Class B Shareholder, then any actions to be taken by such Class B Shareholder hereunder shall be taken by the holders of a majority of the outstanding Class B Shares.

Art. 8. Authorized Committees.

8.1. The Board shall have the authority to form one or more authorized committees, to which it may delegate authority over certain matters and actions.

8.2. Subject to Article 7.11, any authorized committee of the Board shall be composed so that the representation thereon by appointees of the Class A Managers and the Class B Managers shall be in the same proportion, as nearly as may be possible, as the representation of such Managers on the Board; provided that (subject to Article 7.11) appointees of the Class B Managers shall hold at least 25% of the seats on any such committee.

8.3. Subject to Article 8.2, the Board has the right to determine the size and approve the appointment of individuals to the board of directors or board of managers (or other similar governing body) of each subsidiary of the Company (the Subsidiary) and to all authorized committees of each Subsidiary's board of directors or board of managers (or other similar governing body); provided that any person that is an officer, director, manager or employee of the Class A Shareholder or any of its affiliate, is serving on any such board of directors or board of managers (or similar governing body) or any committee, if any, of any Subsidiary of the Company, the Class B Managers shall also be a member of any such board of directors or board of managers (or similar governing body) or any committee, if any, of any Subsidiary of the Company.

8.4. Without limiting the foregoing, the Board shall (and hereby does) form an "Executive Committee" initially consisting of five members, three of which shall be appointed by the Class A Shareholder and two of which shall be appointed by the Class B Shareholder. The members of the Executive Committee need not be Shareholders and need not be members of the Board. The Executive Committee may, through action of the Executive Committee, be increased, so long as (subject to Article 7.11) the members appointed by the Class B Shareholder continue to constitute at least 25% of the total number of the members of the Executive Committee.

The purpose of the Executive Committee is to facilitate the effective management of certain aspects of the business and affairs of the Company by the delegation (to the extent permitted by applicable law) of certain powers and authority of the Board by exercising on behalf of the Board the duties and responsibilities specified herein when the Board is not in session.

The Executive Committee shall be delegated all authority of the Board (including any rights the Board has pursuant to the Shareholders Agreement) to the maximum extent allowed by applicable law and as may be required or advisable to fulfill the purposes of the Executive Committee as described in these Articles or by further resolution of the Board. The Executive Committee may form and delegate some or all of its authority to subcommittees when it deems appropriate; provided that the composition of any such subcommittee shall be subject to Article 8.2. The Board shall delegate to the Executive Committee the express authority to perform the functions set forth below; provided, however, that the Executive Committee shall (i) not perform such functions that are delegated to other committees of the Board, and (ii) be subject at all times to control by the Board, which has the power to (A) revise or alter any action taken by the Executive Committee so long as no rights of third parties are adversely affected thereby and (B) expand, contract or modify, by resolution or circular consent, the powers delegated to the Executive Committee.

The Executive Committee shall be empowered to inquire into any matter it considers appropriate to carry out its responsibilities, with access to all books, records, facilities and personnel of the Company. The Executive Committee may retain consultants and advisors as it deems necessary or advisable; provided, that such consultants and advisors must comply with the operating guidelines of the Company as then in effect. The Executive Committee shall have authority to

direct and oversee the activities of, and to terminate the engagement of, such consultants and advisors, all of whom shall be accountable to the Executive Committee. The Company shall provide adequate resources to support the Executive Committee's activities, including compensation of the Committee's consultants and advisors.

The Executive Committee can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented by proxy. Subject to Article 11.3, resolutions of the Executive Committee are validly taken by a majority of the votes of the members appointed by the Class A Shareholder present or represented by proxy. The resolutions of the Executive Committee are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the members present or represented by proxy.

Any Executive Committee member may participate in any meeting of the Executive Committee by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

Circular resolutions signed by all the members of the Executive Committee are valid and binding as if passed at an Executive Committee meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Meetings of the Executive Committee may be held within or without Luxembourg. Written notice of any meeting of the Executive Committee must be given to all Executive Committee members at least forty eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting. Valid notice of a meeting shall include (i) a reasonable description of the purpose or purposes of such meeting, including the main topics for discussion and (ii) the time and place of such meeting.

The Board shall delegate to the Executive Committee authority over the following actions listed below; provided that to the extent such powers are reserved to the Shareholders or the Board under applicable Luxembourg law, then such authority shall be limited to proposing resolutions on the below actions for consideration and approval by the Shareholders or the Board, as the case may be:

- a. Adopting, amending or repealing any provision of these Articles or other governing documents of the Company or the comparable organizational documents of any subsidiary;
- b. Changing the membership of, the size of, or filling vacancies in, any committee of the Board;
- c. Authorizing a transaction that would be a change of control or any joint venture;
- d. Authorizing the sale, lease or exchange of all or substantially all of the Company's property and assets;
- e. Authorizing the dissolution, liquidation, bankruptcy, recapitalization or reorganization of the Company;
- f. Fixing compensation of directors for service on the Board or any committee;
- g. Incurrence by the Company of debt obligations for borrowed money or the guarantee by the Company of any such obligations or making an amendment to the maturity date, aggregate principal amount, interest rate or other material terms of existing debt obligations for borrowed money;
- h. Issuing any equity securities or securities convertible into or exchangeable into equity securities or adopting any material employee health or welfare plan or any equity incentive or compensation or bonus plan;
- i. Any acquisitions or divestitures by the Company;
- j. any IPO Conversion (as defined in the Shareholders Agreement);
- k. the repurchase or redemption of any Shares or any other equity or debt securities of the Company, the declaration or payment of cash or other dividend or any other distribution on the Shares of the Company;
- l. any transactions with any holder of Shares or any other equity or debt securities of the Company, other than the Management Agreement (as defined in the Shareholders Agreement);
- m. appointing or removing the independent auditors of the Company;
- n. appointing outside corporate legal counsel of the Company;
- o. any change to the nature of the business of the Company, including the entry into any new lines of business or discontinuations of any existing line of business;
- p. The settlement of any claim against the Company;
- q. Appointing, hiring, terminating the appointment of the executive officers or senior managers of the Company or any subsidiary of the Company or setting or modifying the compensation (including any equity or incentive compensation) or other benefits of any such executive officer or senior manager; and
- r. Considering and acting on any matters of any of the Company's direct and indirect subsidiaries which are reserved to or within the power of determination of the shareholders or other equity holders of such subsidiary or for which the board of directors or board of managers (or other similar governing body) must consult (under the terms of the governing documents or operating guidelines of such subsidiary) the Company.

The Class A Shareholder shall be entitled to request the removal of any appointees of the Class A Managers from the Executive Committee and the Class B Shareholder shall be entitled to request the removal of any appointee of the Class B Managers from the Executive Committee, in each case, for any or no reason, to be voted upon at a general meeting and the Board shall vote accordingly.

Subject to Article 7.9, in the event that a vacancy is created at any time by the death, disability, retirement, resignation or removal (with or without Cause (as defined in the Shareholders Agreement)) of any appointee of the Class A Managers or any appointee of the Class B Managers, the Board of Managers shall use its reasonable best efforts to cause the vacancy created thereby to be filled by a new appointment of the Class of Managers who initially nominated such member to the Executive Committee as soon as possible.

The appointees of the Class A Managers shall not be removed from the Executive Committee other than for Cause (as defined in the Shareholders Agreement) without the prior written consent of the Class A Shareholder and the Class B Managers shall not be removed from the Executive Committee other than for Cause (as defined in the Shareholders Agreement) without the prior written consent of the Class B Shareholder.

Art. 9. Board of Managers.

9.1 Powers of the board of Managers

(i) Subject to the powers of the Executive Committee in Article 8, all powers not expressly reserved to the shareholder (s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in Article 3.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more ad hoc agents by a resolution of the Board.

9.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg-City.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented by proxy and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented by proxy. Subject to Article 11.3, resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the Managers present or represented by proxy, which is to include the affirmative vote of a majority of the managers appointed upon nomination of the Class A Shareholder. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the Managers present or represented by proxy.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the Managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

9.3 Conflicts

The Class B Shareholder shall cause each Class B Manager to recuse himself or herself from all deliberations of the Board, and the Company shall have no obligation to provide to the Class B Manager any information, regarding any acquisition, disposition, investment or similar transaction that the Company elects to pursue (a Company Opportunity) if the Class B Shareholder or one of its affiliates that are under common control with the Class B Shareholder has or is entitled to nominate one or more individuals to serve on the board of directors or body serving a similar function (such individuals being referred to as Competitive Board Members) of any other person who is competing with or that is otherwise adverse to the Company with respect to such acquisition, disposition, investment or similar transaction; provided, however, that the Class B Shareholder shall not be so obligated to cause each Class B Manager to so recuse himself or herself from such deliberations of the Board, and each such Class B Managers shall continue to be entitled to receive all information made available to all Managers regarding any Company Opportunity, if the Class B Shareholder causes such Competitive Board Members (if any shall be in place) to recuse themselves from all deliberations with respect to such Company Opportunity.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Managers, provided that one such Manager must be a Class A Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the Managers and committee members. The Managers and members of any committee formed by the Board may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of Shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. The Shareholders shall cast their vote by signing the Shareholders Circular Resolutions. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the owner thereof to one (1) vote, and subject to the Shareholders Agreement and other than as set forth herein, the Shareholders holding the Class A Shares and the Shareholders holding the Class B Shares shall vote together as a single class.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of the Board or Shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the Shareholders are present or represented by proxy and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.3. Approval of the Class B Shareholder

Subject to Article 7.11, in addition to any vote or consent of the Board, Executive Committee, or the Shareholders required by law or these Articles, the following actions, or the entry into any arrangement or contract to do any of the following actions is subject to the approval of the Class B Shareholder:

(a) prior to March 23, 2016, and only to the extent such transaction does not generate a price per share of the ordinary shares equal to or greater than \$9.62 (as adjusted for any share split, dividend or combination, or any reclassification, recapitalization, merger, consolidation, exchange or other similar reorganization), enter into any transaction resulting in a Change of Control of the Company (as defined in the Shareholders Agreement);

(b) any amendment of these Articles which is material and adverse to the Class B Shareholder;

(c) any transaction with or involving the Class A Shareholder or any of its affiliates, unless otherwise authorized to be entered into without the approval of the Class B Shareholder by the Shareholders Agreement;

(d) the appointment or removal of the Company's independent auditor;

(e) the incurrence of any indebtedness, unless otherwise authorized to be entered into without the approval of the Class B Shareholder by the Shareholders Agreement;

(f) the hiring any Chief Executive Officer of the Company who (i) is unqualified, including, without limitation, by reason of lacking sufficient relevant business or management experience or (ii) is employed by, or an officer, director/manager or equityholder of or otherwise affiliated with any of the Class A Shareholder or any of its affiliates (other than the Company or its Subsidiaries); and

(g) any monetization transaction or other transaction providing economic benefits or detriments to the Shareholders where the Class B Shareholder is not treated equally and ratably with the Class A Shareholder, based on the percentage of shares of the Company they hold.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. Available Financial Information.

To the extent that neither the Company nor any of its Subsidiaries files periodic reports under any securities laws where the Company is registered, which include quarterly unaudited and annual audited financial reports of the Company, the Company will provide to a Class B Shareholder which holds more than 5% of the outstanding Shares of the Company, as soon as such statements or reports are available, the (i) consolidated quarterly unaudited financial statements and reports of the Company and its Subsidiaries, and (ii) consolidated annual audited financial statements and reports of the Company and its Subsidiaries. In addition, (i) the Company shall provide to a Class B Shareholder which holds more than 5% of the outstanding Shares of the Company as soon as such statements or reports are available, (x) any monthly management reporting package of the Company and its Subsidiaries and, (y) any other management reports customarily prepared by the Company as such Class B Shareholder shall reasonably request and (ii) such Class B Shareholder shall have reasonable access to visit and inspect any of the properties of the Company or any of its Subsidiaries, including its and their books of account and other records, and to discuss its and their affairs, finances and accounts with its and their officers, all upon reasonable notice and at such reasonable times. For the avoidance of doubt, the Class A Shareholder shall have access to all information regarding the Company and its Subsidiaries.

Within thirty days after the end of each calendar year and promptly upon request from a Class B Shareholder which holds more than 5% of the outstanding Shares of the Company, the Company shall provide to such Class B Shareholder with any information available to the Company, and reasonable assistance and cooperation (without expense to the Company) as may be required for, or reasonably requested by, a Class B Shareholder which holds more than 5% of the outstanding Shares of the Company (or its direct or indirect owners) to comply with its tax return filing or reporting obligations under any applicable income tax law.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. Subject to Article 11.3, the Shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The Shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. Such Shareholders may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and capital surplus amounts) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The Shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions and any circular resolutions of any committee formed by the Board are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board or Executive Committee meetings may also be granted by a manager or Executive Committee member, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board or the Executive Committee, as applicable.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference, the Shareholders Circular Resolutions, and any circular resolutions of any committee formed by the Board as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 7,300.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, such proxyholders signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Tripolis Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social s’élevant à USD 19,275,196.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.961 (la Société).

La Société a été constituée le 16 juillet 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en voie d’être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois le 23 septembre 2014 suivant un acte du notaire instrumentant.

A COMPARU:

Ileos S.A., une société anonyme française, ayant son siège social au 33, Tour Montparnasse, avenue du Maine, 75015 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 418 143 624 (l’Associé

Unique), ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, précitée et représentée comme décrit ci-dessus, représentant l'entière des parts sociales de la société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les dix-neuf millions deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize (19,275,196) parts sociales ordinaires sans valeur nominale, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize dollars américain (USD 19,275,196.-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de dix millions deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente-deux dollars américain (USD 10,252,932.-) afin de porter de son montant actuel de dix-neuf millions deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize dollars américain (USD 19,275,196.-), représentés par dix-neuf millions deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize (19,275,196) parts sans valeur nominale, à un montant de vingt-neuf millions cinq cent vingt-huit mille cent vingt-huit dollars américain (USD 29,528,128.-) par l'émission de dix millions deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente-deux (10,252,932.-) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société;

3. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus;

4. refonte totale des Statuts;

5. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements précités, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour enregistrer les parts nouvellement émises de la Société au registre des associés de la Société; et

6. matières diverses, nécessaires le cas échéant pour mettre en oeuvre les matières reprises aux points 1 à 5 ci-dessus.

Sur ce, la partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente-deux dollars américain (USD 10,252,932.-) afin de porter de son montant actuel de dix-neuf millions deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize dollars américain (USD 19,275,196.-), représentés par dix-neuf millions deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize (19,275,196) parts sans valeur nominale, à un montant de vingt-neuf millions cinq cent vingt-huit mille cent vingt-huit dollars américain (USD 29,528,128.-) par l'émission de dix millions deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente-deux (10,252,932.-) nouvelles parts ordinaires de la Société sans valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Troisième résolution

L'Associé unique accepte et enregistre la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

Souscription et paiement

Visant Corporation (Visant), une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 357 Main Street, Armonk, New York 10504, United States, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare avoir souscrit à dix millions deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente-deux (10,252,932.-) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 52.31% des parts sociales de AKI, Inc. (AKI), une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège adresse au 1700 Broadway, New York, NY 10019, Etats-Unis, ayant une valeur totale de cinquante et un millions deux cent soixante-quatre mille six cent soixante-sept dollars américain et cinquante-deux cents (USD 51,264,667.52.-) (les Parts) qui doivent être affectés comme suit:

(i) un montant de dix millions deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente-deux dollars américain (USD 10,252,932.-) est affecté au compte de capital social de la Société connecté aux Parts sociales ordinaires; et

(ii) un montant de quarante et un millions onze mille sept cent trente-cinq dollars américain et cinquante-deux cents (USD 41,011,735.52) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il a été mis en évidence par un certificat issu par Visant et soumis à la Société (le Certificat), que:

- Visant est le propriétaire des Parts.
- Les Parts sont entièrement libérées.
- Visant est seul titulaire aux Parts et possède le pouvoir de disposer des Parts.
- Aucune Parts ne sont grevées d'un gage ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Parts et aucune des Parts n'est soumise à aucun attachement.
- Il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne pourrait être en droit d'exiger qu'une ou plusieurs Parts lui soit transférées.
- Basé sur des principes comptables communément acceptés, la valeur de marché des Parts est au moins égale à cinquante et un millions deux cent soixante-quatre mille six cent soixante-sept dollars américain et cinquante-deux cents (USD 51,264,667.52.-) et depuis le jour de l'évaluation, aucun changement matériel qui aurait pour effet de déprécier la valeur l'apport fait à la Société ne s'est produit.
- Selon la loi applicable et les Statuts de AKI, les Parts peuvent être librement transférées par Visant à la Société.

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera déposé auprès des autorités d'enregistrement.

III. Ileos S.A. et Visant, représentent maintenant l'entière du capital social de la Société et constituent l'Assemblée, prennent par la présente les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de complètement reformuler les Statuts, de sorte qu'ils doivent à partir de maintenant être lu comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Tripolis Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts comme indiqué à l'article 11.2 des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-neuf millions cinq cent vingt-huit mille cent vingt-huit dollars américain (USD 29.528.128), représenté par vingt-neuf millions cinq cent vingt-huit mille cent vingt-huit dollars américain (29.528.122) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en deux classes telles que décrites dans la Section 5.2 ci-dessous.

5.2. Les parts sociales de la Société détenues par Ileos S.A. ainsi que ses Cessionnaires Autorisés (tels que définis dans tout contrat amené à être conclu entre les Associés de la Société (tel que modifié ou refondu et en vigueur de temps à autres, le Pacte d'Actionnaire)) (l'Associé de la Classe A) sont ci-après définies comme étant les Parts Sociales de la Classe A, et les parts sociales détenues par Visant Corporation, ainsi que ses Cessionnaires Autorisés (tels que définis dans le Pacte d'Actionnaire) (l'Associé de la Classe B), sont ci-après définies comme étant les Parts Sociales de la Classe B. l'Associé de la Classe A et l'Associé de la Classe B sont collectivement définis comme étant les Associés.

5.3. Les Parts Sociales de la Classe A et les Parts Sociales de la Classe B constitueront des classes de parts sociales distinctes dans la Société, mais auront le même rang à tous égards, mise à part pour les droits spécifiques qui leurs sont attachés tels que décrits dans le Pacte d'Actionnaire et dans les présents Statuts.

5.4. Sous réserve de l'Article 11.3, le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

La cession des parts sociales est soumise (i) à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social et (ii) aux dispositions du Pacte d'Actionnaire.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des Gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé initialement de sept gérants (les Gérants) nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Sous réserve de l'Article 7.5, le nombre de membres du Conseil peut être augmenté de temps à autres par un vote du Conseil ou des Associés.

7.2. Les Gérants sont élus (i) parmi les candidats désignés par l'Associé de la Classe A votant séparément en tant que classe (les Gérants de la Classe A) et (ii) parmi les candidats désignés par l'Associé de la Classe B, votant séparément en tant que classe (les Gérants de la Classe B).

7.3. Le Conseil nommera un président parmi ses membres (le Président) and celui-ci peut choisir un secrétaire, qui ne doit pas être Gérant, et qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du Conseil et des procès-verbaux des assemblées générales des Associés de la Société. Le Président n'aura pas de voix prépondérante.

7.4. Dans le cas où l'Associé qui a désigné des représentants dans le Conseil cesse d'être Associé, cet Associé demandera le retrait immédiat de ce(s) Gérant(s) du Conseil.

7.5. Sous réserve de l'Article 7.11, l'Associé de la Classe B aura le droit de désigner deux Gérants de la Classe B, qui seront nommés par les Associés, étant entendu que les Gérants de la Classe B ne peuvent représenter moins de 25% du nombre total de membres du Conseil. Afin d'éviter tout doute, les membres restants du Conseil seront des Gérants de la Classe A, désignés par l'Associé de la Classe A.

7.6. L'Associé de la Classe A aura le droit de demander le retrait des Gérants de la Classe A et l'Associé de la Classe B aura le droit de demander le retrait des Gérants de la Classe B, auquel cas, avec ou sans cause, la décision sera votée lors d'une assemblée générale des Associés et les Associés useront de leur droit de vote en conséquence.

7.7. Sous réserve de l'Article 7.9., dans le cas où une vacance est créée à tout moment pour cause de décès, handicap, pension, démission ou retrait (avec ou sans Cause (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire)) dans le chef d'un Gérant de la Classe A ou d'un Gérant de la Classe B nommé, les Associés feront preuve de leurs meilleurs efforts respectifs pour qu'il soit remédié à la vacance créée par-là, par la désignation d'un nouveau représentant par l'Associé qui avait initialement désigné le Gérant concerné aussitôt que possible, lequel sera élu de la manière spécifiée à l'Article 7.5.

7.8. Les Gérants de la Classe A ne pourront être retirés du Conseil ou d'un quelconque autre comité autrement que pour Cause (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire) sans l'autorisation écrite de l'Associé de la Classe A et les Gérants de la Classe B ne pourront être retirés du Conseil ou d'un quelconque autre comité autrement que pour Cause (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire) sans l'autorisation écrite de l'Associé de la Classe B.

7.9. Dans le cas où l'Associé de la Classe B cesserait d'avoir le droit de nommer un Gérant conformément à l'Article 7.11., le nombre correspondant de Gérants de la Classe B démissionneront et, sans préjudice de l'Article 7.1., les Associés diminueront le nombre de membre du Conseil pour éliminer ces vacances.

7.10. La Société prendra, et veillera à ce que chacune de ses filiales prennent également, toutes les mesures nécessaires ou les actions désirables qui sont dans la mesure de son contrôle (y compris la convocation de réunions spéciales du Conseil et de l'assemblée générale des Associés, la nomination pour élection au Conseil chaque Gérant de la Classe B pour servir en tant que Gérant en conformité avec tout contrat qui aurait pu être contracté entre les Associés de temps à autre, et fournissant dès lors dans les documents organisationnel de la Société ou de ses Filiales) pour effectuer l'élection de chacun Gérant de la Classe B au Conseil.

7.11. Les droits de l'Associé de la Classe V établis dans les présents Statuts prendront fin au moment (et ce sans actions complémentaires) où les droits de l'Associé de la Classe B prennent fin en conformité avec les termes du Pacte d'Actionnaire.

7.12. Si à tout moment il y a plus d'un Associé de la Classe A, alors toute action amenée à être entreprise par l'Associé de la Classe A sous les Statuts sera entreprise par les détenteurs de la majorité des Parts Sociales de la Classe A. Si à tout moment il y a plus d'un Associé de la Classe B, alors toute action amenée à être entreprise par l'Associé de la Classe B sous les Statuts sera entreprise par les détenteurs de la majorité des Parts Sociales de la Classe B.

Art. 8. Comités autorisés.

8.1. Le Conseil aura le droit de créer un ou plusieurs comités autorisés, auxquels il pourra déléguer des pouvoirs en relation avec certaines actions et problématiques.

8.2. Sous réserve de l'Article 7.11., tout comité autorisé par le Conseil sera composé de manière à ce que la représentation dans ceux-ci par les nominés des Gérants de la Classe A et des Gérants de la Classe B se fasse dans les mêmes proportions, aussi proche que possible, que la représentation de ces Gérants au Conseil; étant entendu (sous réserve de l'article 7.11) que les nominés des Gérants de la Classe B devront détenir au moins 25% des sièges d'un quelconque de ces comités.

8.3. Sous réserve de l'article 8.2., le Conseil a le droit de déterminer la taille et d'approuver la nomination de personnes physiques au conseil d'administration ou au conseil de gérance (ou tout autre entité de contrôle similaire) de chacune des filiales de la Société (la Filiale) et de tous les comités autorisés de chaque conseil d'administration ou conseil de gérance (ou tout autre entité de contrôle similaire) des Filiales; étant entendu que toute personne qui est un agent, directeur, gérant ou employé de l'Associé de la Classe A ou de ses affiliés, servira dans tout conseil d'administration ou conseil de gérance (ou entité de contrôle similaire) ou tout comité, s'il y a lieu, de toute Filiale de la Société, les Gérants de la Classe B seront également membre de tels conseil d'administration ou conseil de gérant (ou entité de contrôle similaire) ou de tout comité, s'il y a lieu, de toute Filiale de la Société.

8.4. Sans limiter ce qui précède, le Conseil formera (et forme par la présente) un «Comité Exécutif» initialement constitué de cinq membres, dont trois d'entre eux seront nommés par l'Associé de la Classe A et deux seront nommés par l'Associé de la Classe B. Les membres du Comité Exécutif ne doivent pas être Associés et ne doivent pas être membres du Conseil. Le nombre de membres du Comité Exécutif peut, à travers l'action du Comité Exécutif, être augmenté, tant que les membres nommés par l'Associé de la Classe B continuent de représenter au moins 25% du total des membres du Comité Exécutif.

Le but du Comité Exécutif est de faciliter la gestion effective de certains aspects du business et des affaires de la Société par la délégation (dans la mesure permise par la loi applicable) de certains pouvoirs et autorité du Conseil en exerçant pour le compte du Conseil les devoirs et responsabilités spécifiées dans les présents Statuts quand le Conseil n'est pas en session.

Il sera délégué au Comité Exécutif toute autorité du Conseil (en ce compris les droits que le Conseil détient en vertu du Pacte d'Actionnaires) jusqu'au maximum de ce qui est permis par la loi applicable et, tel qu'il peut être requis ou conseillé pour remplir la mission du Comité Exécutif telle que décrite dans ces Statuts ou par de plus amples résolutions du Conseil. Le Comité Exécutif peut former des sous-comités et leur déléguer certains de ou tous ses pouvoirs quand cela semble approprié; étant entendu que la composition de tout sous-comité sera sujette à l'article 8.2. Le Conseil

délèguera au Comité Exécutif l'autorité expresse d'accomplir les fonctions listées ci-dessous; étant entendu cependant que le Comité Exécutif (i) n'accomplira pas de fonctions qui sont délégués à d'autres comités du Conseil, et (ii) qu'il sera sujet à tout moment au contrôle du Conseil, qui a le pouvoir de (A) réviser ou altérer toute action prise par le Comité Exécution tant qu'aucun droit des tiers ne seraient affectés de manière défavorable par là et (B) étendre, réduire ou modifier, par résolutions ou consentement circulaire, les pouvoirs délégués au Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif sera habilité à se renseigner sur toute question qu'il considère appropriée pour mener à bien ses responsabilités, avec accès à tout livres, archives, bâtiments et personnel de la Société. Le Comité Exécutif peut faire appel à des consultants ou conseils tel qu'il le considère nécessaire ou conseillé; étant entendu que ces consultants et conseils doivent se conformer aux lignes de conduites opérationnelles de la Société telles qu'en vigueur à ce moment. Le Comité Exécutif aura autorité de diriger et superviser les activités de, et de mettre fin aux engagements de ces consultants et conseils, lesquels devront tous rendre des comptes au Comité Exécutif. La Société fournira les ressources adéquates pour soutenir les activités du Comité Exécutif, y compris la compensation des consultants et conseils du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif peut délibérer valablement et agir seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée au moyen de procurations. Sujet à l'Article 11.3., les résolutions du Comité Exécutif sont valablement adoptées à la majorité des votes des moments désignés par l'Associé de la Classe A présents ou représentés au moyen de procurations. Les résolutions du Comité Exécutif sont enregistrée dans un procès-verbal signé par le président de la réunion ou, s'il aucun président n'a été nommé, par tous les membres présents ou représentés au moyen de procurations.

Tout membre du Comité Exécutif peut participer à toute réunion du Comité Exécutif par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Comité Exécutif sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Comité Exécutif dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Les réunions du Comité Exécutif peuvent se tenir à l'intérieur ou hors de Luxembourg. Il est donné à tous les membres du Comité Exécutif une convocation écrite de toute réunion du Comité Exécutif au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion. Une convocation valable inclura (i) une description raisonnable du but ou des buts de la réunion, y compris les sujets de discussion principaux et (ii) l'heure et l'endroit de la réunion.

Le Conseil délèguera au Comité Exécutif l'autorité pour les actions qui suivent; étant entendu que dans la mesure où ces pouvoirs sont réservés aux Associés ou au Conseil par la loi applicable au Luxembourg, alors l'autorité sera limitée au fait de proposer des résolutions à cet effet pour prise en considération et approbation par les Associés ou le Conseil, selon ce qui est applicable:

- a. Adoption, modification ou rejet de toute disposition des présents Statuts ou autre documents organisationnel de la Société ou autres documents organisationnels de toute filiale;
- b. Changement d'appartenance à, taille de ou comblement de vacances, dans quelconque comité du Conseil;
- c. Autorisation d'une transaction qui résulterait en un changement de contrôle ou une quelconque joint-venture;
- d. Autorisation de vente, location ou échange de tout ou d'une part substantielle des actifs et propriétés de la Société;
- e. Autorisation de dissolution, liquidation, faillite, recapitalisation ou réorganisation de la Société;
- f. Fixation de la compensation des directeurs pour leurs services dans le Conseil ou dans un comité;
- g. Accumulation par la Société d'obligations de dette pour de l'argent emprunté ou la garantie par la Société d'une telle obligation ou modification à la date de maturité, montant total principal, taux d'intérêt ou autre termes matériels d'une obligation de dette existante pour de l'argent emprunté;
- h. Emission de tout instrument de participation au capital ou d'instrument convertible en ou échangeable en instruments de participation au capital ou l'adoption de tout plan de santé ou de bien-être matériel pour les employés ou toute prime en capital ou compensation ou plan de bonus;
- i. Toute acquisition ou cession d'actions par la Société;
- j. Toute Conversion OPA (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaire);
- k. Le rachat de toute Part Sociale ou tout autre instrument de capital ou de dette de la Société, la déclaration ou le paiement en espèces ou autre dividendes ou toute autre distribution sur les Parts Sociales de la Société;
- l. Toute transaction avec tout détenteur de Parts Sociales ou tout autre instrument de capital ou de dette de la Société, autre que le Contrat de Management (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire);
- m. Nomination et retrait des réviseurs d'entreprises de la Société;
- n. Nomination de conseil légal extérieur de la Société;
- o. Tout changement dans la nature du business de la Société, y compris la conclusion de nouvelles lignes de business ou la discontinuation de lignes de business;
- p. Le règlement de tout litige contre la Société;

q. Nomination, engagement, mise à terme de la nomination des agents exécutifs ou gérants séniors de la Société ou de toute filiale de la Société ou fixation et modification de la compensation (y compris toute compensation en participation ou primes) ou autre bénéfices de tout agent exécutif ou gérant sénior;

r. Prise en considération et action sur toute question de toute filiale directe ou indirecte de la Société qui sont réservés au associés ou aux autres détenteurs de participation au capital de ces filiales ou pour lesquelles le conseil d'administration ou le conseil de gérance (ou tout autre entité de contrôle) doit consulter (selon les termes des documents organisationnels ou des lignes de conduites opérationnelles de cette filiale) la Société.

L'Associé de la Classe A aura le droit de demander le retrait des Gérants de la Classe A et l'Associé de la Classe B aura le droit de demander le retrait des Gérants de la Classe B, auquel cas, avec ou sans cause, la décision sera votée lors d'une assemblée générale des Associés et les Associés useront de leur droit de vote en conséquence.

Sous réserve de l'Article 7.9., dans le cas où une vacance est créée à tout moment pour cause de décès, handicap, pension, démission ou retrait (avec ou sans Cause (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire)) dans le chef d'un Gérant de la Classe A ou d'un Gérant de la Classe B nommé, les Associés feront preuve de leurs meilleurs efforts respectifs pour qu'il soit remédié à la vacance créée par-là, par la désignation d'un nouveau représentant par l'Associé qui avait initialement désigné le Gérant concerné aussitôt que possible.

Les Gérants de la Classe A ne pourront être retirés du Conseil ou d'un quelconque autre comité autrement que pour Cause (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire) sans l'autorisation écrite de l'Associé de la Classe A et les Gérants de la Classe B ne pourront être retirés du Conseil ou d'un quelconque autre comité autrement que pour Cause (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire) sans l'autorisation écrite de l'Associé de la Classe B.

Art. 9. Conseil de gérance.

Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Sous réserve des pouvoirs du Comité Exécutif prévus par l'Article 8, tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'Article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Luxembourg-Ville.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés au moyen d'une procuration et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présents ou représentés au moyen d'une procuration. Sous réserve de l'article 11.3, les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés au moyen d'une procuration, qui doit inclure le vote affirmatif des gérant nommé au moment de la nomination de l'Associé de Classe A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les Gérants présents ou représentés au moyen d'une procuration.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Conflits

Les Associés de Classe B doivent mettre en cause chaque Gérant de Classe B pour le ou la récuser de toutes les délibérations du Conseil et la Société ne doit avoir aucune obligation de fournir des informations aux Gérants de Classe B, concernant une acquisition, disposition, investissement ou une transaction similaire que la Société choisit de poursuivre (une Occasion de la Société) si l'Associé de Classe B ou un de ses affiliés qui sont sous control commun avec l'Associé de Classe B a ou est intitulé pour nommer un ou plusieurs individus pour siéger au conseil d'administration ou dans un organisme servant une fonction similaire (de tels individus étant dénommés comme des Membres Concurrents du Con-

seil) ou tout autre personne qui est en concurrence avec ou qui est autrement adverse à la Société, concernant une telle acquisition, disposition ou un tel investissement ou une transaction similaire; pourvu que cependant, l'Associé de Classe B ne soit pas obligé de mettre en cause chaque Gérant de Classe B et le ou la récuser des délibérations du Conseil, et chaque Gérant de Classe B doit continuer à pouvoir recevoir toutes les informations mises à dispositions de tous les Gérants concernant toute Occasion de la Société, si l'Associé de Classe B met en cause un Membre Concurrent du Conseil (si tous sont en place) de les récuser eux-mêmes de toutes les délibérations concernant cette Opportunité de la Société.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Gérants, dont l'un d'entre eux doit être un Gérant de la Classe A.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des Gérants et des membres du comité. Les Gérants et les membres d'un quelconque comité formé par le Conseil ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des Associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'Associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Associés exprimeront leur vote en signant les Résolutions Circulaires des Associés. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à un (1) vote, et sous réserve des dispositions contenues dans le Pacte d'Actionnaire et autres que celles contenues dans les présents Statuts, les Associés détenant des Actions de la Classe A et les Associés détenant des Actions de la Classe B voteront ensemble telle une seule classe unique.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative du Conseil ou des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés au moyen d'une procuration et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

11.3. Approbation des Associés de la Classe B

Sujet à l'Article 7.11, en plus de tous les votes ou consentement du Conseil, Comité Exécutif, ou les Actionnaires requis par la loi ou ces Articles, les actions suivantes, ou la conclusion d'un arrangement ou d'un contrat de faire une des actions suivante est sujet à l'approbation des Actionnaires de Classe B:

(a) Avant le 23 Mars 2016, et seulement dans la mesure où cette transaction ne génère pas un prix par action des actions ordinaires équivalent à ou supérieur à \$ 9,62 (comme ajusté pour toute division d'action, dividende ou association, ou toute reclassification, recapitalisation, fusion, consolidation, échange ou autre réorganisation similaire), conclure une transaction résultant en un Changement de Contrôle de la Société (comme définie dans le Pacte d'Actionnaires);

(b) Toute modification de ces Articles qui est matériel et négative pour les Actionnaires de Classe B;

(c) Toute transaction avec ou incluant un Actionnaire de Classe A ou un de ses affiliés, à moins que cela soit autorisé sans l'approbation de l'Associé de Classe B par le Pacte d'Actionnaires;

- (d) La nomination ou la révocation de l'auditeur indépendant de la Société;
- (e) La naissance d'une dette, seulement à moins que cela soit autorisé sans l'approbation de l'Associé de Class B par le Pacte d'Actionnaires;
- (f) L'embauche d'un directeur général de la Société qui (i) n'est pas qualifié, incluant sans limites, par défaut d'expérience de gestion ou d'affaires suffisante ou (ii) est employé par, ou un agent, gérant ou détenteur d'actions ou autrement affilié avec un Associé de Classe A ou tout autre affilié (autre que la Société ou ses filiales); et
- (g) Toute transaction de monétisation ou autre transaction donnant des bénéfices économiques ou au détriment des Associés si l'Associé de Classe B n'est pas traité équitablement et proportionnellement avec l'Associé de Classe A, basé sur le pourcentage d'actions de la Société qu'ils détiennent.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'Associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des Gérants et des Associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

13.5. Information Financière disponible

Dans la mesure où ni la Société ni aucune de ses filiales ne rend de rapports périodiques sous toute loi sur les valeurs mobilières ou la Société est régulées, qui comprend des rapports trimestriels et annuels audités ou non, la Société fournira aux Associés de Classe B qui détiennent plus de 5% des actions de la Société, aussi tôt que ces déclarations ou rapports sont disponibles, les (i) états financiers trimestriels non audités et les rapports financiers consolidés de la Société et ses filiales, et (ii) états financiers trimestriels audités et les rapports financiers consolidés de la Société et ses filiales. En plus, (i) la Société fournit aux Associés de Classe B qui détiennent plus de 5 pour cent des actions de la Société aussi tôt que ces déclarations ou rapports sont disponibles, (x) tout paquet de rapports de gestion mensuel de la Société et de ses filiales et, (y) tout autre rapport de gestion habituellement préparée par la Société en tant que Associés de Classe B, ils doivent raisonnablement le demander et (ii) les Associés de Classe B doivent avoir un accès raisonnable pour visiter et inspecter toute les propriétés de la Société ou de ses filiales, incluant ses et leurs livres des comptes et autres archives, et de discuter de ses et leurs affaires, finances et comptes avec ses et leurs agents tout ça avec un préavis raisonnable et à des moments raisonnables. Pour éviter tout doute, les Associés de Classe A doivent avoir accès à toute l'information concernant la Société et ses filiales.

Dans les trente jours après la fin de chaque année et rapidement à la requête d'un Associé de Classe B qui détient plus de 5% des actions de la Société, la Société doit fournir à cet Associé de Classe B toute information disponible à la Société et une assistance raisonnable et une coopération (sans frais pour la Société) qui peuvent être requises ou raisonnablement demandées par un Associé de Classe B qui détient plus de 5% des actions de la Société (ou ses propriétaires directs ou indirects) à se conformer à ses déclarations d'imports ou obligations de déclaration sous toute loi d'impôt sur le revenu applicable.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Sous réserve de l'Article 11.3., les Associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Les Associés peuvent attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission et les excédents de capital) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les Associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés et toute résolutions circulaires de tout comité formé par le Conseil sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil ou du Comité Exécutif peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil ou respectivement par un membre du Comité Exécutif.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés et toute résolutions circulaires de tout comité formé par le Conseil, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements précités et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ EUR 7.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2014. Relation GRE/2014/3764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014151805/1039.

(140173279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Stratus ABF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 190.574.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of September.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Stichting Esther Nina Funding, a foundation (Stichting) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 59003332, having its registered office at Barbara Strozilaan 101, 1083 HN Amsterdam, the Netherlands,
2. Stichting Sandra Funding, a foundation (Stichting) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 59003359, having its registered office at Barbara Strozilaan 101, 1083 HN Amsterdam, the Netherlands, and
3. Stichting Verena Funding, a foundation (Stichting) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 59003642, having its registered office at Barbara Strozilaan 101, 1083 HN Amsterdam, the Netherlands (each a Shareholder and together the Shareholders).

All here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of three proxies given on September 10th and 17th 2014.

The said proxies, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his capacity as representative of the Shareholders, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Stratus ABF S.A." (the Company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the 1915 Law).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or, as the case may be, of any of the Shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders or, as the case may be, of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the present articles of incorporation (the Articles), as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition of receivables and other assets (subject to the below) from a credit institution based in Germany (the Portfolio Provider) and hedging of receivables, risks and other assets through the Company, and the exercise of any rights whatsoever attached to these assets and risks (including, without limitation, the holding of any asset resulting from the enforcement of a security interest), (ii) the financing of the acquisition and/or hedging of the assets stated under (i) by taking down loans (in particular by issuing tradable certificates of indebtedness (Schuldscheindarlehen)), by issuing bearer bonds (Inhaberschuldverschreibungen) and other instruments, (iii) assignment, transfer or pledge of all assets or granting guarantees and/or other encumbrances

or taking any other measures to secure its obligations and to protect the interest of its creditors, (iv) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (subject to the below), including notes or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (v) the ownership, administration, development and servicing of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii), (iii), and (iv) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, for hedging purposes, enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company will not actively manage the acquired assets for income generating purposes, nor will it instruct third parties to do so. The Company will not conduct any business requiring permission under the German Banking Act (KWG).

The Company will not carry out any activity which would be subject to authorisation from, and/or supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The Company will not acquire any real estate property. The Company will not manage, found, buy or acquire a stake in another company. The Company will not enter into any control or profit transfer agreements nor become party to any other corporate agreements.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,002.- (thirty-one thousand and two euro) consisting of 31,002 (thirty one thousand and two) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by the Shareholder(s). Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may acquire its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. During such time as the Company has a Sole Shareholder, the shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one Shareholder, shares may not be transferred unless all of the remaining Shareholders have consented to the transfer in a General Meeting (as defined below).

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday in June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place within the Grand Duchy of Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices of General Meetings. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided in the present Articles.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

At duly convened extraordinary General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing on resolutions submitted to the General Meeting either by way of a voting bulletin provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda or by any other voting procedure resolved by them.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Shareholder of the Company. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. If necessary, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The Sole Director or, as the case may be, the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the 1915 Law.

The director(s) shall be elected by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting. The Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting.

In case of plurality of directors and in the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. In case of plurality of directors, the Board may hold meetings of the board of directors in accordance with the provisions set out below.

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg. Any two directors may request the Chairman to call for a meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes signed and kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or by any two members of the Board.

The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two members of the Board or, as the case may be, by the Sole Director.

Art. 14. Powers of the Sole Director / the Board. The Sole Director or, as the case may be, the Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by the Articles to the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the sole signature of any member of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or

vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, an approved independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, at least 5% (five per cent.) shall be allocated to a statutory reserve (the "Legal Reserve") required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such Legal Reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the subscribed capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the Board, the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting, shall determine how the remainder of the net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Sole Director or, as the case may be, the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Director or, as the case may be, the Board. The Sole Director or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Law.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, of the extraordinary General Meeting adopted in the manner required in article 22 below for amendment of the Articles (including the requirement to obtain the unanimous approval of all the Shareholders of the Company). Notwithstanding any provisions of these Articles to the contrary, in a case where the dissolution is based on article 100, second paragraph of the 1915 Law, the resolution to dissolve the Company must be adopted by Sole Shareholder or, as the case may be, by the extraordinary General Meeting in accordance with the quorum and majority requirements referred to in the 1915 Law. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) (who may be physical person(s) or legal entity/ies) appointed by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting deciding such liquidation. The Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing hereby declare that they have subscribed to all the number of shares and paid up the amounts specified below as follows:

1. Stichting Esther Nina Funding, prenamed	10,334
2. Stichting Sandra Funding, prenamed	10,334
3. Stichting Verena Funding, prenamed	10,334
Total:	31,002

All these shares have been paid up equally by the Shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,002.- (thirty-one thousand and two euro) paid by the Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700).

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:
 - Ms Zamyra H. Cammans, born on 11 February 1969 in Utrecht, The Netherlands, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
 - Ms Petronella J. S. Dunselman, born on 6 April 1965 in Amsterdam, The Netherlands, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; and;
 - Ms Preeti Kotwani-Khitri, born on 6 March 1979 in Ujjain, India, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
3. the following company is appointed as statutory auditor:

KPMG Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B149.133.
4. that the terms of office of the members of the Board as well as of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting for the financial year 2019; and
5. that the address of the registered office of the Company is at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, soussignée, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. Stichting Esther Nina Funding, une fondation (Stichting) constituée et régie par les lois néerlandaises, immatriculée auprès du Registre de commerce de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 59003332, ayant son siège social au 101, Barbara Strozilaan, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas,
2. Stichting Sandra Funding, une fondation (Stichting) constituée et régie par les lois néerlandaises, immatriculée auprès du Registre de commerce de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 59003359, ayant son siège social au 101, Barbara Strozilaan, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas, et
3. Stichting Verena Funding, une fondation (Stichting) constituée et régie par les lois néerlandaises, immatriculée auprès du Registre de commerce de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 59003642, ayant son siège social au 101, Barbara Strozilaan, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas, (individuellement un Actionnaire et conjointement les Actionnaires).

Ici représentées conjointement par M. Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo, en vertu de trois procurations données le 10 et 17 septembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant des Actionnaires, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Stratus ABF S.A." (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris, en particulier, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'un des Actionnaires.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du

conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment, sur décision des Actionnaires ou, le cas échéant, de l'Assemblée générale (comme défini ci-dessous) statuant comme en matière de modification des présents statuts (les Statuts), tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objets sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition de créances et autres actifs (sous réserve de ce qui suit) d'une institution de crédit basée en Allemagne (le Fournisseur de portefeuille) et la couverture de créances, risques et autres actifs par le biais de la Société, et l'exercice de tout droit quel qu'il soit, attaché à ces actifs et risques (y compris, sans limitation, la détention d'actifs résultant de la réalisation d'une sûreté réelle), (ii) le financement de l'acquisition et/ou de la couverture des actifs énumérés sous (i) par la contraction de prêts (en particulier par l'émission de titres de créance négociables (Schuldscheindarlehen)), [par l'émission d'obligations au porteur (Inhaberschuldverschreibungen) et autres instruments], (iii) la cession, le transfert ou la mise en gage de tous les actifs ou l'octroi de garanties et/ou autres charges ou l'adoption d'autres mesures pour garantir ses obligations et pour protéger les intérêts de ses créanciers, (iv) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'obligations, debentures, billets et autres titres ou instruments financiers de toute nature (sous réserve de ce qui précède) y compris les billets ou parts émis par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers ou des entités similaires, et les effets à recevoir, les créances ou les prêts ou autres facilités de crédit et les accords ou contrats y relatifs, et (v) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (y compris, entre autres, les actifs mentionnés aux points (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut souscrire tout type de contrat de prêt et peut émettre des billets, obligations, debentures, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et autres types d'instruments de dette ou titres de participation, y compris dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou de l'émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

La Société peut, à des fins de couverture, conclure, exécuter et fournir et réaliser tout échange, opération à terme normalisée et de gré à gré, (futures et forwards), instrument dérivé, option, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toute technique et tout instrument d'investissement aux fins d'une gestion efficace, y compris, sans limitation, les techniques et instruments destinés à la protéger des risques de crédit, échange de devises, taux d'intérêt et autres.

Les énumérations ci-dessus doivent être entendues au sens le plus large des termes et ne sont pas limitatives. Les objets sociaux incluront toute transaction ou tout contrat conclus par la Société n'étant pas incompatibles avec les objets cités ci-dessus.

En général, la Société peut prendre des mesures quelconques de contrôle et de supervision et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaire ou utile, en vue de réaliser et de développer ses objets sociaux.

La Société ne gèrera pas activement les actifs acquis à des fins de production de revenus ni ne conseillera à des tiers de le faire. La Société n'effectuera aucune activité requérant une autorisation aux termes de la loi allemande sur le secteur bancaire (KWG).

La Société n'effectuera aucune activité susceptible d'être sujette à l'autorisation et/ou à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La Société n'acquerra pas de biens immobiliers. La Société ne gèrera, créera, achètera ou acquerra aucune part dans d'autres sociétés. La Société ne conclura pas d'accord de contrôle ou de transfert de bénéfices, ni ne deviendra partie à d'autres contrats d'entreprise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.002,- (trente et un mille deux euros) représenté par 31.002 (trente et un mille deux) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) Actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par le ou les Actionnaires. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le

montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Lorsque la Société a un Associé Unique, les actions sont librement transférables.

Lorsque la Société a plus d'un Actionnaire, les actions ne peuvent être transférées sauf si tous les autres Actionnaires ont donné leur consentement audit transfert lors d'une Assemblée générale (comme défini ci-dessous).

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires de la Société peuvent être tenues en un endroit du Grand-Duché de Luxembourg et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation des Assemblées Générales. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Lors des Assemblées Générales extraordinaires dûment convoquées, les résolutions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des votes émis. Les votes émis n'incluent les votes attachés à des actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou non valide.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale soit au moyen d'un bulletin de vote à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom (y compris le prénom), adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point à l'ordre du jour ou par toute autre procédure adoptée par eux.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui ne sera pas nécessairement un Actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par

un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Si nécessaire, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou comme Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale. L'Associé Unique ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'administrateurs et en cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration tient des réunions d'après les modalités décrites ci-dessous.

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci- après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration (le cas échéant) nommera(nommeront) un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents en personne ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Deux administrateurs peuvent demander au Président la convocation d'une réunion.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil d'Administration est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un Administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux Administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement à cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par de tels moyens est assimilée à une présence en personne.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés et conservés au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

Art. 14. Pouvoirs de l'Administrateur Unique/du Conseil d'Administration. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Associé Unique ou, le cas échéant, à l'Assemblée Générale sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature unique d'un des membres du Conseil d'Administration ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque transaction de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, lorsque requis par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le ou les commissaire(s) aux comptes est(sont) élu(s) pour un mandat dont la durée ne peut excéder six ans et est(sont) rééligible(s). Le ou les commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut(peuvent) être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société avec ou sans motif.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société au moins 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à une réserve légale (la "Réserve légale"). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 ci-dessus.

Après affectation à la Réserve légale et sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Associé Unique ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net et peut décider, de sa propre discrétion, de payer des dividendes de temps à autres, comme il/elle estime convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration et peuvent être payés au lieu et à la date choisis par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale extraordinaire statuant en matière de modifications des Statuts (ceci inclut l'obligation d'obtenir l'accord unanime de tous les Actionnaires de la Société), tel que prescrit à l'article 22 ci-après. Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, en cas de dissolution de la Société fondée sur l'article 100, deuxième paragraphe de la Loi sur les Sociétés de 1915, la résolution adoptant la dissolution de la Société est prise par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale extraordinaire d'après les règles de quorum et de majorité de la Loi sur les Sociétés de 1915. En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) (qui peut/peuvent être une ou des personne(s) physique(s) ou morale(s)), et qui sera/seront nommé(s) par la décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Associé Unique ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de ce jour et prend fin le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils ont souscrit la totalité des actions et versé les montants spécifiés ci-dessous:

1. Stichting Esther Nina Funding, précitée	10.334
2. Stichting Sandra Funding, précitée	10.334
3. Stichting Verena Funding, précitée	10.334
Total:	31.002

Toutes ces actions ont été libérées de manière égale par les Actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.002,- (trente et un mille deux euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration - Frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700).

Résolutions des actionnaires

Les comparants susvisés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - Mme Zamyra H. Cammans, née le 11 février 1969 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son domicile professionnel au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
 - Mme Petronella J. S. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son domicile professionnel au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; et
 - Mme Preeti Kotwani-Khitri, née le 6 mars 1979 à Ujjain, Inde, ayant son domicile professionnel au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
3. la société suivante est nommée commissaire aux comptes:

KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 149.133.
4. le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'exercice financier 2019; et

5. le siège social de la société est fixé au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44838. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151771/629.

(140173278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Le Doublon Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 662.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.962.

—
EXTRAIT

Les mandats de gérants de la Société de M. Philippe Slendzak et de M. William A. Bonn ont pris fin le 23 Septembre 2014. L'associé de la Société a décidé de nommer en qualité de gérants M. Matthew Golden, demeurant au 200 State Street, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, M. Claude Noesen, demeurant au 25, um Séintchen, L-8363 Greisch, Grand-Duché de Luxembourg et Mme Catherine Calvi, demeurant au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 23 Septembre 2014 pour une durée indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

M. Matthew Golden

M. Claude Noesen

Mme Catherine Calvi

M. Jacques Reckinger

M. Teunis Christiaan Akkerman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2014.

Pour la Société

M. Teunis Christiaan Akkerman

Gérant

Référence de publication: 2014149806/26.

(140170260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Dos Santos Daniel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 20, rue de Nagem.

R.C.S. Luxembourg B 144.381.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153484/9.

(140176062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.
